



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/963

Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021. Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/963 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION CANOE KAYAK LYON OULLINS MULATIERE (CKLOM) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LYON KAYAK", LES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2021. APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la dixième édition de la manifestation Lyon Kayak, les 18 et 19 septembre 2021.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

Lyon Kayak est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée – sur - Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2019, environ 2 500 participants étaient présents durant les deux jours. En 2020, l'événement a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Le samedi 18 septembre 2021, plusieurs animations seront proposées sur la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
- une épreuve pour les 10-15 ans Lyon Kayak Kid ;
- le Dragon-Ladies Day qui rassemblera plusieurs équipes féminines en rémission de cancer du sein et utilisant le pagayage comme mode de rééducation ;
- des initiations et baptêmes de stand up paddle et kayak pour les enfants ;
- et enfin une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique, à 18h.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 15h.

Le dimanche 19 septembre 2021, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée – sur - Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « family » de 6 km : le départ de cette nouvelle formule s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence ;
- un parcours découverte de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée – sur - Saône, passeront le long de l'île Barbe à Lyon 9^e, et du

quartier du Vieux Lyon à Lyon 5^e, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2^e ;

- un parcours sportif de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône - Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération française handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite sont attendues.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'événement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès de sportifs avertis et débutants ;
- défendre des valeurs telles que l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le plaisir de l'effort ;
- permettre l'accès au plus grand nombre avec des parcours différents selon les niveaux ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur et redécouvrir les fleuves de façon originale et ludique.

Pour cette nouvelle édition, l'accent sera mis sur le nettoyage de la rivière proposé à tous les participants avec valorisation des déchets récupérés ainsi que l'organisation d'un temps avec le public scolaire (la Lyon Kayak kids sera ouverte à deux établissements scolaires, à titre expérimental).

En 2020, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par décision du Maire n° 2020/532 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 22 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

La Direction des sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 12 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

En cas de non - respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, les 18 et 19 septembre 2021.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, imputation 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET